

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2015 À 17 h 30 À MONTBRAND COMPTE RENDU

Présents : Mmes Christiane ACANFORA, Christine DELORME,
Marie-France DURAND, Odile DURAND, Françoise PINET.
Mm Jacques FRANCOU, Jean-Louis CORNAND,
Jean-Pierre BRIOULLE, Roger AQUINO, Louis BEGOU,
Jean-Paul BELLET, Gilles BLANCHARD, Bernard FOURNIER,
Jean-Pierre GAUTHIER, Michel MANET, Robert RICHIARDONE,
Sébastien SIMION, Gilles TOURTET, Michel TRUC,
Jean-Claude VALLIER.

Pouvoirs : Mme Céline PIERROT à Mme Françoise PINET.

Secrétaire de séance : Michel TRUC

Procès-verbal du dernier conseil communautaire :

Le président, Jacques FRANCOU ouvre la séance et remercie la commune de Montbrand d'accueillir le conseil communautaire dans ses locaux.

Michel TRUC remercie les élus et le public de leur présence.

Le président propose à l'assemblée l'approbation du procès-verbal du dernier conseil communautaire.

Les représentants de la commune de Saint Pierre d'Argençon demandent le retrait de « la commune de Saint Pierre d'Argençon » dans la phrase « En 2014, M. Norbert GEFFROY, animateur économique, a reçu 15 porteurs de projets du canton et a aidé les communes de Saint Pierre d'Argençon et de Saint Julien en Beauchêne sur des dossiers ». C'est un porteur de projet et non la commune qui a demandé l'aide de l'animateur économique.

Modification adoptée, le procès-verbal est voté à l'unanimité après modification.

DÉLIBÉRATIONS

❖ Modification des statuts.

Plusieurs modifications sont proposées :

- A1 Aménagement de l'espace :
 - g) Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
Voté à l'unanimité.

- A2 Développement économique :
 - a) Gestion de locaux commerciaux d'intérêt communautaire (annexe 1 néant) ;
Voté à l'unanimité.
 - c) Tourisme : accueil et promotion touristique d'intérêt communautaire pour l'ensemble du territoire de la communes du Haut Buëch avec le concours de l'Office de Tourisme Intercommunal ;
Voté à l'unanimité.
 - d) Participation à des actions économiques et touristiques ayant un intérêt communautaire ;
Voté à l'unanimité.
 - e) Adhésion à :
 - a . des procédures contractuelles intervenant dans le développement local et mise en œuvre de leurs objectifs ;
Voté à l'unanimité.
 - f) Étude, réalisation et gestion des aménagements structurants d'intérêt communautaire :
 - Exploitation des ressources naturelles ;
14 pour et 7 contre.
 - Développement de l'aéronautique et des équipements à caractères touristiques (annexe 2 : la plateforme du Chevalet, le site d'Agnielles, les Marmites du Diable, l'Objectif Vallée de la Lumière,...)
À la demande de plusieurs membres de l'assemblée, la phrase ci-dessus est modifiée comme suit :
Développement des équipements à caractères touristiques et de loisirs (annexe 2 : la plate-forme du Chevalet, le site d'Agnielles, les Marmites du Diable, l'Objectif Vallée de la Lumière, ...)
Voté à l'unanimité

- B3 Logement et cadre de vie
 - e) Développement de l'enseignement musical sur le territoire intercommunal : adhésion au syndicat mixte de l'école de musique des Pays du Buëch (SMEMPAB) ;
14 pour 7 contre.

- B4 Actions sociales

Gestion de toutes actions sociales en faveur de la petite enfance, de la jeunesse, de la famille ou par l'intermédiaire de toutes structures compétentes (centre intercommunal d'action sociale (CIAS), associations spécialisées, syndicats,...) et plus particulièrement pour :

 - a) la préparation, la signature et la mise en œuvre des contrats enfance jeunesse (CEJ), des contrats éducatifs locaux (CEL) ou tout dispositif qui viendrait s'y substituer ;
Voté à l'unanimité.
 - b) la petite enfance :
 - actions en faveur de la petite enfance ;
Voté à l'unanimité.
 - Construction, aménagement et gestion d'établissement d'accueil du jeune enfant : crèche, micro-crèche, halte-garderie multi-

accueil, réseau assistantes maternelles sur le territoire communautaire ;
Voté à l'unanimité.

- o c) Le périscolaire et enfance-jeunesse :
 - la gestion du Centre social intercommunal : les missions du centre social au sens de la Caisse d'Allocations Familiales sont reconnues d'intérêt communautaire.
 - La gestion des activités enfance, jeunesse et famille.

A la demande de certains membres, l'assemblée décide à l'unanimité de modifier ce point comme suit :

- o c) Certaines activités périscolaires et enfance-jeunesse gérées par le Centre social intercommunal : les missions du centre social au sens de la Caisse d'Allocations Familiales sont reconnues d'intérêt communautaire.
- o d) La jeunesse :
Prévention et sécurité : partage d'un poste d'animateur de rue avec les EPCI et les communes intéressés dans le cadre du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD).
Voté à l'unanimité.

➤ C2 : EQUIPEMENTS CULTURELS

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements nouveaux d'intérêt communautaire ;
Voté à l'unanimité.

L'article 4 sur la représentation dans les anciens statuts est retiré.
Voté à l'unanimité.

❖ **Mise en place d'une participation à la protection sociale sur le maintien du salaire pour les agents de la communauté de communes.**

Le décret n° 2011 – 1474 du 8 novembre 2011 fixe les modalités de la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents. La commission du personnel propose à l'assemblée une participation pour les risques prévoyance du personnel. Le montant de cette participation serait égal à 40 % du montant de la cotisation de l'agent sans toutefois dépassé 15 € par agent.
Voté à l'unanimité.

❖ **Délibération de principe pour un spectacle des excentrés 2016 et sur une subvention au théâtre de la passerelle.**

Comme chaque année, le théâtre de la passerelle propose un spectacle des excentrés sur la commune d'Aspres sur Buëch, pour ce faire il demande une subvention de 1 000 à 1 200 €.
Voté à l'unanimité.

❖ **Signature de la décision pour la mise à disposition de la piscine de l'aérodrome du Chevalet et de ses abords avec le Département des Hautes-Alpes.**

Le département des Hautes-Alpes met à disposition de la communauté de communes la gestion et l'entretien de la piscine de l'aérodrome du Chevalet pour une année.

Votée à l'unanimité.

❖ **Subvention aux associations.**

La communauté de communes a reçu les demandes de subventions des associations suivantes :

- L'office de tourisme : 10 000 €
en attendant la nouvelle convention d'objectifs
Voté à l'unanimité
- Provence des montagnes : 3 365 €
L'assemblée attend le bilan et le budget prévisionnel de 2015 pour voter la subvention.
- Entre ciel et buëch : 700 €
Voté à l'unanimité
- Trail des cîmes du Buëch : 500 €
Subvention de 200 € votée à l'unanimité
- Tennis club d'Aspres sur Buëch 1 000 €
Subvention de 460 € votée à l'unanimité

❖ **Rétrocession de l'avance de trésorerie accordée à l'association « Centre social rural du Haut Buëch ».**

Une avance de 10 000 € sur la subvention de 2015 a été versée à l'association « Centre social rural du Haut Buëch » en décembre 2014. Le centre intercommunal d'action social ayant repris les activités de cette association, la communauté de communes n'a plus de subvention à attribuer à cette association. La rétrocession de l'avance de 10 000 € est donc demandée.

Votée à l'unanimité.

Sur les trois dernières années, l'activité de l'accueil de loisir sans hébergement du centre social rural a baissé. De ce fait, dans le cadre du contrat enfance jeunesse, la caisse d'allocations familiales a diminué la subvention qu'elle verse à la communauté de communes alors que celle-ci n'avait pas modifié celle versée à centre social rural.

Le président propose de demander à l'association le remboursement du trop-perçu sur les trois dernières années.

Vote : 7 contre – 14 pour

❖ **Lancement d'une étude éolienne sur la commune de Saint Julien en Beauchêne.**

Vote : 7 abstentions 14 pour

❖ **Dans le cadre de la reprise des activités et du personnel de l'association « Centre social rural du Haut Buëch », lancement d'un audit économique afin d'épurer les comptes entre la communauté de communes et l'association.**

Vote : 1 contre 20 pour

INFORMATIONS DIVERSES

❖ **Assemblée générale du Pays Sisteronais Buëch.**

Assemblée extraordinaire le lundi 20 à 17 heures pour la modification des statuts suivie par l'assemblée générale.

❖ **Contrat Régional d'Equilibre Territorial.**

Ce contrat peut être signé par le président du Pays Sisteronais Buëch et les présidents des EPCI du Pays. Apparemment, même si le contrat n'est pas signé, les communes et les communautés de communes pourront avoir des fonds régionaux pour leur projet. Le contrat apporterait une bonification à ses fonds.

Fin de la séance à 19 h 15.

Le Président

Jacques FRANCOU